

millions de catholiques qui soutiennent sa cause avec tant de dévouement. » Le Pape a accordé la grâce à de nombreux condamnés, parmi lesquels il y avait 49 condamnés politiques. — E. Villars. (Pays).

Le service funèbre de S. Em. Mgr Morlot, cardinal-archevêque de Paris, grand aumônier de S. M. l'Empereur et membre du conseil privé, doit être célébré demain jeudi avec une grande pompe.

Son Eminence devait présider solennellement à la translation des corps des archevêques dans les caveaux de la métropole, et, avant l'heure fixée pour cette pieuse cérémonie, son cercueil est venu se joindre à celui des saints prélats que pleure et révere l'Eglise.

La fin de Mgr Morlot a été digne de sa vie, calme, noble et résignée; il a vu la mort s'approcher sans la craindre. — Quitter la terre, n'est-ce pas aller à Dieu? Tous ceux qui le connaissaient parlaient de ses vertus; tous ceux qui l'approchaient apprenaient la bonté de son cœur.

Sa charité, douce, simple et modeste, était inépuisable. — Ope de douleurs, que de misères, que de ruines imminentes, que de espoirs sont confiés à lui, les mains jointes, les yeux baignés de larmes, qui sortaient de l'archevêché, le visage souriant, le cœur allégé. A tous ces bienfaits, à toutes ces aumônes, à toutes ces souffrances consolingées, il ne mettait qu'une condition. — « Surtout, disait-il aux malheureux qui lui dévotaient leur salut, n'en parlez à personne. » — Et c'est ainsi que le cardinal Morlot, grand aumônier de l'Empereur, membre du conseil privé, est mort, ne laissant aucune fortune après lui. On n'a pu réunir qu'une modeste somme de quelques mille francs destinée aux serviteurs de sa maison. L'austérité de sa vie et sa pauvreté au jour de sa mort sont les voix saintes et indiscrètes qui révèlent sa charité.

Le cardinal Morlot était le dix-septième archevêque gouvernant, depuis Saint-Denis, l'Eglise de Paris, qui a vu aussi cent dix évêques à sa tête.

Depuis quelques années, le siège archiepiscopal de l'Eglise métropolitaine de Paris, encore vacant aujourd'hui, a bien souvent pris le deuil, et depuis quatorze années, deux fois il a été teint de sang. Il semble que Dieu, dans sa volonté suprême, ait voulu donner trois destinées distinctes aux trois éminents prélats successivement appelés à l'archevêché.

L'un, Mgr Affre, victime de son dévouement, victime du sentiment religieux qui lui faisait porter des paroles de paix et de conciliation au milieu du triste fleau de la guerre civile, est tombé frappé à mort, le rameau d'olivier à la main, et ses dernières pensées, comme ses dernières paroles, ont été pour appeler la bénédiction du ciel sur les pauvres égarés qui s'entre-tuaient dans une lutte fratricide.

Dix années plus tard, un bruit sinistre se répand tout à coup dans la capitale; la population consternée l'écoute, sans oser le comprendre: Mgr Sibour, archevêque de Paris, revêtu de ses habits pontificaux, vient, dans une église, d'être frappé par un lâche assassin. — C'est au pied même des autels qu'il tombe ensanglanté, et, à sa dernière heure, il oublie ses souffrances pour appeler, sur son meurtrier, le pardon des hommes et la miséricorde de Dieu.

Il y a quelques jours à peine, Mgr le cardinal Morlot était emporté par une cruelle maladie dont les rapides progrès ont défié les efforts impuissants de la science. — Sur son lit de douleur, le saint agonisant montrait cette calme et pieuse résignation, cette quiétude devant la mort, ce détachement des choses d'ici bas, qui appartiennent aux âmes que la foi divine remplit tout entières.

Trois deuils successifs qui frappent l'Eglise en peu d'années; trois morts qui s'appellent: le dévouement, — le pardon, — la résignation, et qui, du haut du siège

épiscopal, descendent aux cœurs des fidèles comme d'ineffaçables enseignements et de saints exemples.

Baron DE BAZANGOURT.

Tous les cardinaux français, à l'exception du cardinal-archevêque de Chambéry, sont arrivés à Paris pour assister aux obsèques de leur vénérable collègue Mgr le cardinal Morlot.

Un grand nombre d'évêques sont également accourus de tous les points de la France.

Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, doit officier.

Tous les ministres assisteront demain aux funérailles de Mgr l'archevêque de Paris.

Le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'Etat, les administrations civiles, la magistrature, l'armée de terre et de mer, seront également représentés à cette cérémonie.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 27 décembre.

Les fédéraux ont occupé la ville de Winchester (Virginie), évacuée par les confédérés.

Le ministre des finances, M. Chase, propose de prélever sur les contribuables la somme de 300 millions de dollars pour le service de l'année courante, dans les formes approuvées par le Congrès.

On suppose que M. Lincoln réalisera la promesse qu'il a faite de proclamer l'émancipation des esclaves au 1^{er} janvier, en établissant une exception pour les Etats de Delaware, du Missouri, du Maryland, du Kentucky et une partie des Etats de Virginie, de la Caroline du Nord, de la Louisiane et du Tennessee.

La Tribune dit qu'on emploiera des régiments noirs pour assurer l'émancipation parmi les noirs, en gardant les bords du Mississippi et en occupant les forts situés au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

Londres, 7 janvier.

Le Times dit que la cession des îles Ioniennes aura lieu dès que les craintes de l'Autriche seront calmées, le cabinet de Vienne ayant paru craindre que ces îles ne tombent au pouvoir d'une grande puissance. Le Times ajoute que les Grecs trouveront bientôt un roi éligible, que le prince Alfred sera oublié, mais que les avantages de la révolution de 1862 resteront.

New York, 27 décembre.

On a découvert d'énormes fraudes commises par les fournisseurs du gouvernement.

La naissance n'est pas considérée comme un obstacle empêchant l'homme de couleur de devenir citoyen sous la Constitution des Etats-Unis.

Les ordres pour l'achat de provisions destinées à l'expédition française au Mexique continuent d'arriver à New-York.

Londres, 7 janvier.

La Gazette de Londres annonce que le gouvernement a reçu copie d'un memorandum remis par M. Henry Elliot au président du gouvernement provisoire de la Grèce. Voici le memorandum :

« Le désir le plus cher du gouvernement de Sa Majesté est de contribuer au bien-être et à la prospérité de la Grèce.

« Les traités de 1827 et de 1832 sont une preuve de ce désir de la Grande-Bretagne.

« Le gouvernement provisoire des Grecs a déclaré, au sujet du départ du roi Othon de la Grèce, que sa mission est de maintenir en Grèce la Constitution monarchique et les relations de paix avec les autres Etats.

« Si la nouvelle assemblée des représentants de la nation grecque se montre fidèle à cette déclaration, si elle maintient le régime constitutionnel, si elle s'abstient

de toute agression contre les Etats voisins et si elle choisit un souverain contre lequel il ne peut être soulevé d'objection fondée, le gouvernement de Sa Majesté verra dans cette conduite une promesse de liberté future et de prospérité pour la Grèce. Dans ce cas, Sa Majesté, en vue de donner plus de force à la monarchie grecque, serait disposée à annoncer au Sénat et aux représentants des îles Ioniennes, son désir de voir ces îles unies à la monarchie grecque et former avec la Grèce un Etat uni; et si la législature ionienne exprimait le même désir, Sa Majesté prendrait des mesures pour obtenir le concours des puissances qui ont été parties au traité en vertu duquel les îles Ioniennes et leurs dépendances ont été placées, comme Etat distinct et séparé, dans le protectorat de la couronne britannique.

« D'après les communications qui m'ont été adressées à ce sujet, je dois prendre soin de faire comprendre que l'élection d'un prince qui serait le symbole et le précurseur de troubles révolutionnaires, ou l'adoption d'une politique agressive vis-à-vis de la Turquie, empêcheraient tout abandon du protectorat des îles Ioniennes par Sa Majesté.

« Le gouvernement de S. M. a la ferme confiance que l'assemblée grecque choisira pour régner sur la Grèce un prince dont on peut attendre un respect religieux pour la liberté et pour les libertés constitutionnelles et un amour sincère de la paix. Un prince possédant ces qualités sera apte à assurer le bonheur de la Grèce, et il sera honoré de l'amitié et de la confiance de S. M. la reine. »

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

L'administration du chemin de fer du Nord vient d'adresser au journaux la note suivante.

« Le train-poste arrivant à Valenciennes à 2 h. 36 (matin) s'est rencontré à Breteuil avec quelques wagons de marchandises.

« Personne n'a été blessé, il n'y a eu qu'une avarie de matériel presque insignifiante.

« Les voyageurs du train-poste sont arrivés à Valenciennes à 5 h. 30^m, ceux pour la Belgique ont continué immédiatement; quant aux dépêches, elles sont parvenues à 10 h. 25^m.

« Par suite de cet accident sans gravité, le train de 7 h. 30^m a éprouvé deux heures de retard. »

L'administration des postes vient de mettre en vente des timbres-poste de deux centimes. Ces nouveaux timbres, très-utiles pour l'affranchissement des journaux, des livres et des cartes de visite, sont de couleur rouge brique; ils portent, comme les autres, l'effigie de l'Empereur, mais avec la couronne de laurier qui figure depuis quelque temps sur les pièces d'or et de bronze à la Monnaie.

Tous les voyageurs qui se rendent à Paris ont intérêt à connaître un nouvel arrêté de M. le préfet de police de la capitale qui fixe, de la manière suivante, le tarif des voitures publiques roulant de nuit et de jour sur les voies publiques de cette ville :

INTÉRIEUR DE PARIS.

De 6 heures du matin en été, et de 7 heures du matin en hiver, à minuit 30 minutes.

La course n'excédant pas 15 minutes : voitures à 4 places, 4 fr. 10 c.; voitures à 2 places, 1 fr.

La course excédant 15 minutes : voitures à 4 places, 4 fr. 50 c.; voitures à 2 places, 1 fr. 40 c.

Le temps court à partir de la location de la voiture.

L'heure : voitures à 4 places, 2 fr.; voitures à 2 places, 2 fr. 50 c.

De minuit 30 minutes à 6 heures du matin en été et de 7 heures du matin en hiver.

La course : voitures à 4 places, 2 fr. 25; voitures à 2 places, 2 fr.

L'heure : voitures à 4 places, 2 fr. 50; voitures à 2 places, 2 fr. 50.

Au-delà des fortifications, de 6 heures du matin à 10 heures du soir (du 1^{er} octobre au 21 mars), et à minuit en été (du 31 mars au 1^{er} octobre), le prix de l'heure est uniformément fixé à 2 fr. 50 pour les voitures à 4 et à 2 places. Quand on part de Paris, et qu'on quitte la voiture en dehors des fortifications, il est dû, en outre, une indemnité de 1 fr. au cocher.

En outre, il existe un tarif spécial pour les voitures demandées à l'heure fixe : l'heure, de 1 heure à 5 heures du matin, voitures à 4 places, 5 fr.; voitures à 2 places, 4 fr. De 5 heures à 6 heures en été et à 7 en hiver, l'heure pour toutes les voitures 3 fr. 50. Le temps court à partir de l'arrivée de la voiture au domicile du voyageur.

Les bagages paient sur toutes les voitures : un colis, 25 c.; deux colis, 50 c.; trois colis, 75 c.

Les bulletins que l'on remet aux voyageurs dans les voitures portent la recommandation suivante pour la sortie des théâtres :

Prendre de préférence une voiture aux lanternes de son quartier : bleues, Pepin-cour et Belleville. — Jaunes : Poissonnière et Montmartre. — Rouges : Champs-Elysées, Passy, Batignolles. — Vertes : Invalides, Observatoire.

Le tribunal de simple police du canton de Roubaix a, dans son audience de ce jour, rendu 7 jugements dont 11 inculpés dont 1 condamné à la prison, savoir : 2 Cabarets ouverts à une heure indue. 1 Mauvais traitement envers un animal. 1 Ivresse scandaleuse. 3 Tapages nocturnes.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 40 c. à l'hectolitre.

La loi exempte de la patente les laboureurs et les cultivateurs, seulement pour la vente et la manipulation des récoltes et des fruits provenant des terrains qui leur appartiennent ou par eux exploités et pour le bétail qu'ils y entretiennent.

Il y a à cette mesure une exception assez peu connue et qui mérite d'être signalée. La loi du 18 mai 1850, article 18, dit formellement que cette exemption n'a pas lieu pour les transformations de récoltes et de fruits « pratiquées au moyen d'agents chimiques, de machines ou ustensiles autres que ceux qui servent aux travaux habituels de l'agriculture. » Pour éviter toute discussion à cet égard, les percepteurs de taxes ont été invités à donner aux nombreux intéressés une connaissance exacte et détaillée de l'article précité.

L'usage du gâteau des rois remonte à une haute antiquité, car il en est parlé dès l'an 1311 dans une charte de Robert, évêque d'Amiens. Dans ce gâteau on enfermait la fève à laquelle était attachée la souveraineté du festin.

Au dix-septième siècle, cet usage s'observait même à la table des rois : « Ce soir, disait en 1648 M^{me} de Motteville, pour divertir le roi, la reine nous fit l'honneur de nous faire apporter un gâteau à M^{me} de Breteuil, à ma sœur et à moi. Nous le séparâmes avec elle. Nous bûmes à sa santé avec l'hypocras qu'elle nous fit apporter. »

Aune d'Autriche, qui était très-dévotée, faisait en cette circonstance observer une coutume usitée dans quelques familles bourgeoises pieuses de couper pour l'enfant Jésus et pour la Vierge une part qu'on distribuait ensuite aux pauvres. La reine pour divertir le roi, écrit encore en 1649, M^{me} de Motteville, voulut séparer un gâteau et nous fit l'honneur de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la

Gothard en informa le bailli, et celui-ci alla en personne engager amicalement le baron à attendre la fin prochaine de la session et lui offrir une place dans sa voiture. Charles accepta, non sans quelques façons, et le lendemain de la dernière audience, après un bon déjeuner où le bailli, d'excellente humeur — car la session avait été fructueuse — prodigua le vin rouge en abondance et porta un toast à la justice, on attela, et chacun de courir à cheval ses préparatifs de départ, car le bailli était déjà dans la cour, son vaste manteau de camelot sur les épaules, secouant la main à l'assesseur Brun, en signe d'adieu.

M^{me} EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro).

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

Purgatif de Desbrière.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieure par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs. 3330-41,124

times reine de la fête, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge. Elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hypocras, dont nous bûmes devant elle, et nous la forçâmes d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux obligations des extravagantes folies de ce jour et nous criâmes : « La reine boit ! »

Louis XIV aimait beaucoup ce divertissement, mais il y maintint toujours la décence et la dignité dont il ne manqua jamais d'entourer ses actions publiques.

On cite le gâteau tiré par Louis XV en compagnie de ses trois petits fils qui ont régné après lui et où la fève coupée en trois morceaux fut l'annonce prophétique du règne successif des trois frères. La partie supérieure, séparée des premières, prédit le martyre du jeune duc de Berry, Louis XVI; l'inférieure, brisée, fut le symbole de la monarchie brisée au règne du dernier des rois, le comte d'Artois, depuis Charles X. Le roi Louis XV vit dans cette fève un mauvais présage pour ses petits-fils.

La coutume, pour le roi de la fève, de choisir une reine, a donné lieu aux vers suivants qui, pour être anciens, n'en sont pas moins spirituels :

Eglé, je te fais souveraine,
Au sort je dois ma royauté,
Tu dois la tiens à ta beauté.
Le hasard m'a fait roi, l'amour seul t'a fait reine.
Demain je ne serai plus roi,
Demain tu seras toujours belle.
Amour, fais que demain elle fasse pour moi
Ce qu'aujourd'hui je fais pour elle !

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 12 janvier, à 7 heures 1/4 du soir. DU CARBONE. (Suite).

Fabrication du gaz de la houille. — Nombreux produits de la décomposition de la houille. — Variation de la nature et des proportions relatives des gaz aux différentes époques de la distillation. — Composition du gaz de bonne qualité des usines anglaises avant l'épuration. — Nécessité de l'épuration du gaz au sortir des cornues. — Appareil propre à cette opération. — Epurateurs méthodiques. — Système d'épuration de M. Mallet, employé à Roubaix, à Tourcoing, etc. — Système Houreau-Muiron, de Reims. — Système Penot, de Mulhouse. — Système Cavaillon. — Système Lamming. — Moyen facile de constater la pureté du gaz.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 14 janvier, à 7 h. 1/4 du soir.

1^o Timbre du son.
2^o Du ton ou hauteur du son : Roue dentée de Savart; sirène acoustique; résultats fournis par ces deux instruments.

Limite des sons perceptibles.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 29 décembre 1862 au 4 janvier 1863.

NAISSANCES.

15 garçons, 22 filles.

DÉCÈS.

Du 29 décembre. — Julie-Joseph Lagache, 84 ans, ménagère, veuve de Pierre-Joseph Carlier, rue Pélat. — Florimond-Joseph Desmettre, 44 ans, marchand de fruits, veuve d'Amélie-Joseph Mortagne, Basse-Masure. — Constance-Joseph Planchaert, 63 ans, journalier, épouse de Pierre-Joseph Tanghe, rue Saint-Jean. — Marie-Joseph François, 75 ans, rentière, veuve de Fleury Hannart, rue Saint-Antoine.

Du 30. — Pierre-Joseph Graye, 67 ans, tisserand, veuf de Julie Vanoverberghé, Fontenoy. — Henriette Cardon, 39 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Dénin, Hôpital.

Du 31. — Julie-Joseph Timson, 75 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste William, Hospice. — Fideline Delreux, 53 ans, ménagère, épouse de Denis Heumel, Hôpital.

Du 3 janvier 1863. — Joséphine Pirusy, 15 ans, rue Neuve-du-Fontenoy. — Henri Robiquet, 24 ans, rattacheur, célibataire, Hôpital.

Du 4. — Marie-Joseph Duhamel, 66 ans, ménagère, célibataire, rue des Parvieux. — François-Joseph Leclercq, 61 ans, journalier, veuf de Marie-Anne Musquellier, Hôpital.

Plus 8 garçons et 13 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

THÉÂTRE.

Mlle Scriwaneck poursuit le cours de ses représentations avec un succès toujours croissant. Cela s'explique à merveille. Il y a dans cette charmante actrice l'étoffe de plusieurs sujets de premier ordre. Les auteurs se trompent quelquefois, et parce qu'un artiste s'est acquis une réputation dans un genre quelconque, on semble prendre à tâche de ne pas l'en laisser sortir. C'est ainsi que M^{me} Iwens-D'Hennin nous disait un jour : « Depuis que j'ai chanté A la frontière! et quelques autres morceaux de même physionomie, on ne fait plus pour moi que des romances maternelles. C'est fort ennuyeux, surtout quand on n'a pas d'enfants. » On a fait à peu près de même avec M^{lle} Scriwaneck : la facilité avec laquelle elle change de figure, d'âge et de costume est cause qu'on a fait pour elle beaucoup de vaudevilles à travestissements, appelés autrefois pièces à tiroirs; mais cette facilité même, cette imitation toujours vraie des types les plus disparates devait révéler les ressources qu'on pouvait tirer d'un talent si multiple. En effet, quand on joue d'une manière ravissante, comme nous venons de le voir, la Fille de Dominique, l'Actrice en voyage, et Quatorze de Dames, on fait preuve d'une surabondance d'aptitudes et l'on s'élève au-dessus de la classification industrielle des spécialistes. Dans cette dernière pièce par exemple, Quatorze de Dames, avec quelle aisance, quelle gaieté de bon aloi se présente le jeune canotier, flambard en herbe, dont la voix fraîche et pure ne se ressent pas encore des broutilards de la Seine! Quel portrait plus ressemblant que celui du petit vieillard en

Un sourire joyeux sur les lèvres, l'officieux Lidner lui tendit le sac aux lettres, en disant :

« Voici, monsieur; je savais avec quelle impatience vous attendiez cela; j'ai donc fait sentinelle et rempli l'office de facteur.

— Merci, merci, brave Lidner! Que les nouvelles soient bonnes ou mauvaises, je vous donne ma parole de futur juge que je vous procurerai en revanche l'occasion de pêcher au lieu de passer la soirée devant un pupitre.

— Dieu veuille que nous ayons enfin quelque repos! » répondit Lidner en souriant et en gagnant la porte à reculons, la main sur la poitrine, tandis que le vent faisait flotter sur son front sillonné de rides les maigres boucles de ses cheveux clairsemés.

Ce court dialogue avait eu lieu dans l'antichambre, et n'avait pu frapper les oreilles du baron, qui s'était légèrement assoupi vers le matin, après une nuit d'insomnie. Gothard rentra, ferma la porte avec précaution, se jeta sur un sofa au fond de la pièce et ouvrit le sac aux lettres, dont toutes les richesses s'établirent aussitôt à ses yeux. Il se mit à feuilleter avec avidité parmi les journaux et les missives officielles, à la recherche d'une lettre timbrée de sa ville natale. Enfin il en découvrit une, mais l'adresse n'était pas de la main de son oncle; qu'était-ce à dire? Il la décacheta, et comment peindre son affliction et son désappointement de n'y trouver que ces quelques lignes :

« Mon-cher cousin,

Je regrette qu'en ce moment nous ne puissions rien faire pour l'accomplissement de ton désir. Mon père a eu une violente attaque d'apoplexie; il nous est

donc impossible de prendre aucune mesure relativement à l'affaire en question; et, à vrai dire, je la crois d'ailleurs en si bonnes mains qu'il ne serait guère délicat de notre part de ne pas laisser les choses comme elles sont.

» Louis DAHL. »

« Maudit garçon! de quelle délicatesse il s'avise tout à coup! s'écria Gothard avec humeur.

— Ah! tu as reçu une lettre! s'écria Charles, éveillé par ces paroles; que contient-elle?

— Pour le moment, elle dérange nos calculs, répondit Gothard, cherchant à dissimuler son émotion. Mais elle ne renferme absolument rien qui détruise l'espoir que je t'ai donné. Sois toujours aussi tranquille que si l'affaire me concernait personnellement. Tiens, lis; mon oncle est malade; cette lettre est d'un jeune fou que flatte la pensée d'avoir son mot à dire une fois par hasard. Mais j'en écrirai à mon père par retour du courrier. Il saura bien nous procurer la signature de mon oncle Dahl au bas du document dont nous avons besoin. Et si — ce qu'à Dieu ne plaise! — mon excellent oncle allait rejoindre ses pères, mon noble Hermann, son fils aîné, hériterait de ses droits, et alors, j'en suis parfaitement sûr, il ferait cesser les poursuites.

Le baron, le front incliné et soucieux, secoua la tête avec un regard sombre et mécontent que Gothard ne put s'expliquer.

« Il ne manquait plus que cela, balbutia-t-il. Lui avoir des obligations, dépendre de sa générosité, ce sont là des chaînes plus pesantes que celle de l'esclavage. »

Et, pressant de sa main son front brûlant, il retomba sur l'oreiller.

(1) En Suède, ces publications ont lieu par l'organe des pasteurs et du haut de la chaire.